Image not found or type unknown

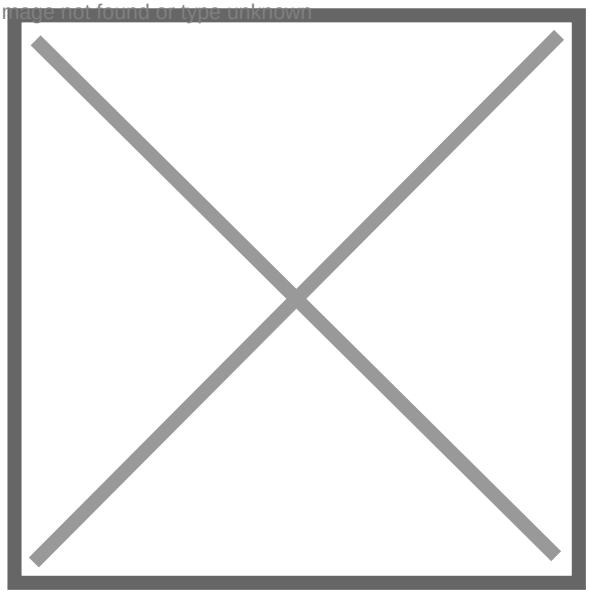

Points retraite Agirc recalculés à tort

Par **diego44**, le **10/04/2024** à **15:07**

Bonjour
Sur ma notification de retraite définitive, je constate que les points de retraite complémentaire des cadres (agirc) ont été recalculés pour 2 périodes (année 1992 et du 27/10/1995 au 31/12/1996). J'avais fourni à l'agirc arrco les relevés Agirc des caisses de retraite de l'époque (CRIC) soit les relevés de 1992 à 1996 qui m'accordaient 372 points pour 1992 et m'attribuaient 391 points du 27/10/1995 au 31/12/1996 (au titre de points attribués pendant une indemnisation chômage).
Or l'agirc arrco a reclaculé les points pour 1992 (18 points) d'après les bulletins de salaire de 1992 et a aussi recalculé les points pour la période du 27/10/1995 au 31/12/1996 (133 points).
Evidemment ce calcul est vraiment défavorable pour moi.

l'institution agirc arrco a t-elle le droit de reclaculer mes droits agirc une trentaine d'années plus tard alors que j'ai fourni les relevés de la caisse complémentaire pour la période concernée.

Les relevés de la caisse de retraire Cric (agirc) de 1992 à 1996 ne priment-ils pas sur un reclacul fait aujourd'hui ?

Cordialement

Par **valparaiso**, le **11/04/2024** à **18:14**

Attention les points AGIRC en 1992 et en 1996 étaient attribués selon leur valeur en francs.

Les points AGIRC en 2024 ont été recalculés avec une valeur de 1€ pour 1 point.

C'est peut-être cela qui vous laisse penser que vous avez perdu des points suite à un recalcul ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés